

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

RALLYE VHC

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC.
Ce règlement particulier complète le règlement particulier du rallye régional des vins de Champagne

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 19 Aout 2024

Ouverture des engagements : 9 Septembre 2024

Clôture des engagements : 21 Octobre 2024

Parution du carnet d'itinéraire : 1 Novembre 2024

Dates et heures des reconnaissances : 1 Novembre 2024 à 8 H 30 à 18 h00

Vérifications administratives le :1 Novembre 2024 de 8 h à 17 h00 Lieu : Damery la prise du roadbooks

Vérifications techniques le1 Novembre 2024 de 15 h à 17h30 Lieu : Damery place de la Mairie

Heure de mise en place du parc de départ le :1 Novembre 2024 à l'issu des vérification technique Lieu : Damery place de la Mairie

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le :1 Novembre2024 à 17 h00..... Lieu : Damery

Publication des équipages admis au départ le : 1/11/2024. A 20 h 30. Lieu : Damery place de la Mairie

Publication des heures et ordres de départ le 1 /11/2024 à 20 h. Lieu : tableau affichage dématérialisé

Départ de : 2 Novembre 2024 : 8 h 00 premier VHC

Publication des résultats partiels le :2 /11 /2024 à 16 h0 Lieu : Damery place de la Mairie

Arrivée à : premier concurrent 15 h 50

Vérification finale le :2 /11 / 2024. àh..... Lieu : **CARROSSERIE MARTIN A DAMERY**

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye le :2 / 11 / 2024 à 16h50 Lieu : Damery place de la Mairie

Remise des prix le : 2 /11/ 2024 àh..... Lieu : podium Damery place de la Mairie

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Champagne organise le rallye régional des vins de Champagnes en qualité d'organisateur administratif et technique

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Grand Est le 13/08/2024 sous le numéro 37 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 543 en date du 13/08/2024...

Comité d'Organisation

Président : Mme Corinne Theoff Morizet

Membres : les membres du comité d'organisation et du bureau de ASACC

Secrétariat du Rallye, Adresse Garage Varlet automobile 172 Zac des bas Jardins 51530 Dizy

Téléphone : : 06.41.00.73.60

MAIL : asacchampagne@gmail.com

Permanence pendant le Rallye : PC course à Damery place de la Mairie

Organisateur technique

Nom : **ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMOBILE CLUB DE CHAMPAGNE**
Adresse : Garage VARLET Automobiles 172 ZAC des Bas Jardins 51530 DIZY
Téléphone : : 06.41.00.73.60
MAIL : asacchampagne@gmail.com

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs : idem au règlement du rallye moderne

Directeur de Course : Mr Blanquin Daniel Licence n°19 41

Commissaire Technique responsable VHC : Mr Riche Marc Licence n° 22610

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye Régional des vins de Champagnes VHC

Compte pour la Coupe de France des rallyes VHC 2025

Le Challenge des Rallyes VHC de la Ligue Grand Est du Sport Automobile

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

idem au règlement du rallye moderne

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **Rallye Régional des vins de Champagnes VHC** doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 21 Octobre 2024

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

Avec la publicité facultative des organisateurs : 300 € plus 5 € **challenge des commissaires LGE**

Sans la publicité facultative des organisateurs : 600 € plus 5€ **challenge des commissaires LGE**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

Idem au rallye moderne

4.3.1.2P Pendant toute la durée du rallye, aucune réparation par une assistance n'est autorisée en dehors du parc assistance à l'exclusion des zones soumises au régime de parc fermé, toute réparation pourra être effectuée par les moyens du bord et exclusivement par l'équipage, sans intervention ni apport extérieur. Cette éventuelle intervention devra obligatoirement être effectuée sur l'itinéraire exact du rallye ou sur des aires dégagées adjacentes, sous réserve que la voiture soit directement visible par un officiel circulant sur l'itinéraire du rallye. L'assistance se déroulant dans différentes rues du Village, ZONES stipulées par un plan dans le road book, avec certaines RUES en SENS UNIQUE, chaque concurrent devra respecter les riverains, ne pas stationner devant des portes de garage et laisser libre le passage des riverains en toutes circonstances Attention la bonne observation de ces Prescriptions sera vérifiée par des juges de faits et toute infraction fera l'objet d'une pénalité du collège des Commissaires Sportifs pouvant aller jusqu'à la disqualification ou amende

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

5.1.5.p Les panneaux de portière, les plaques de rallye et les numéros d'identification fournis par le Comité d'organisation, devront obligatoirement être apposés pendant toute la durée du rallye aux emplacements prévus à cet effet. Les panneaux de portière, les plaques de rallye et les numéros d'identification fournis par le comité d'organisation ne pourront faire l'objet de modifications

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye **Régional des vins de Champagnes**. Représente un parcours de 71,160 kms.

Il est divisé en 1 étapes et 3 sections.

Il comporte 3 épreuves spéciales d'une longueur totale de 13,150 kms soit 39 ,450 Kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

Le départ sera donné le Samedi 2 Novembre 2024 à partir de 8 H 00 pour la 1ère voiture Les équipages doivent se présenter 10 minutes avant leur heure idéale de départ au CH du parc de Départ.

En cas d'abandon, il est obligatoire d'avertir le Pc le plus rapidement possible au : 06.41.00.73.60

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Générales FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

Coupes et Trophées.....